



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

<https://judo68.ffjudo.com>

Critères de sélection - Minimes

Coupe de France par équipes de départements - Comité Départemental de Judo du Haut-Rhin (CD68)

PRINCIPE GENERAL

Ce document servira de base pour établir la sélection départementale Minimes pour le Championnat de France par équipes de départements.

La commission de sélection finalisera le classement en fonction des résultats des judokas aux compétitions et aux affrontements directs entre les 4 mieux classés aux points par catégorie de poids. En cas de changement de catégorie de poids durant la saison, les points gagnés dans l'ancienne catégorie ne sont pas cumulés à la nouvelle.

BAREME DE COEFFICIENTS PAR TYPE DE COMPETITION

Type de résultat	Coefficient
Stages départementaux (participation)	4
Résultats niveau Département	1
« Grand Prix » (GP Schuler et GP 67)	1
Résultats niveau Bassin (Alsace)	2
Résultats niveau Grand Est	3

BAREME DE POINTS PAR PLACE

Place	1er	2ème	3ème	5ème	7ème	Stage
Points	20	15	10	5	3	1



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

<https://judo68.ffjudo.com>

SELECTION DES DUOS KATA

Un couple mixte ou un couple masculin + un couple féminin devra être désigné pour représenter le département lors de la Coupe de France par équipes de départements. Sur proposition des clubs, le ou les couples kata seront sélectionnés par le responsable kata ainsi que le coordinateur et la commission de sélection du département, lors d'un stage départemental (février ou avril).

PROCEDURE « TEST MATCH » DE DEPARTAGE

En cas d'égalité de points ou de doute sur le classement d'une catégorie, le coordinateur et la commission peuvent organiser un « test match » entre les judokas concernés, dans les conditions officielles de compétition : pesée réglementaire, arbitre(s) officiel(s), tenue conforme. Le résultat du test match est définitif et acté en commission. La commission de sélection et le coordinateur se réservent le dernier mot sur la composition finale des équipes.

SELECTION DES JEUNES OFFICIELS (ARBITRE, COMMISSAIRE SPORTIF, REPORTER)

JEUNE ARBITRE MINIME

Licencié FFJDA formé ou en cours de formation à l'arbitrage, ayant participé à la Coupe du Jeune Arbitre Minime, avec un comportement exemplaire et une bonne maîtrise du règlement. Sélection sur le meilleur classement obtenu dans la Coupe du Jeune Arbitre (niveau de compétition le plus élevé atteint dans son parcours).

JEUNE COMMISSAIRE SPORTIF MINIME

Mêmes modalités que le jeune arbitre : licencié formé ou en cours de formation, ayant participé à la Coupe du Jeune Commissaire Sportif Minime, comportement exemplaire. Sélection sur le meilleur classement obtenu dans la Coupe du Jeune Commissaire Sportif.

JEUNE REPORTER MINIME

Sélectionné parmi un judoka présent sur le ranking list CD68 (pas de coupe dédiée pour ce rôle) ; le choix s'appuie donc sur le classement général de la saison, dans le même esprit de transparence que la sélection de l'équipe.